

Plan de travail de la Convention de Ramsar pour la mobilisation des ressources

Mesure requise :

Le Comité permanent est invité à examiner le Plan de travail de la Convention pour la mobilisation des ressources, lequel a été modifié compte tenu des priorités identifiées dans la Résolution XIII.2, Annexe 3.

Introduction

1. La mobilisation des ressources aux niveaux local, national, régional et mondial est présentée, dans le 4^e Plan stratégique Ramsar 2016 – 2024 (Résolution XII.2), comme une condition essentielle de la mise en œuvre du plan stratégique.
2. Le Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats (Résolution XII.7) appelle le Secrétariat à donner la priorité aux collectes de fonds, toutes sources confondues, pour financer les activités ne relevant pas du budget administratif, en vue d'accroître de manière notable les contributions de pays non Parties.
3. L'Annexe de la Résolution X.12 énonce les principes régissant les partenariats entre la Convention de Ramsar et le secteur privé qui seront suivis lors de la mobilisation de ressources du secteur privé.
4. L'Annexe 4 du rapport de la 52^e Réunion du Comité permanent (SC52)¹ comprend un Cadre pour la mobilisation des ressources fournissant des orientations sur la manière dont les ressources doivent être mobilisées dans le contexte d'une approche à l'échelle du Secrétariat dans son ensemble. Il est particulièrement important de rappeler, comme reflété dans la Décision SC52 23, que tous les membres du personnel du Secrétariat doivent soutenir les activités de collectes de fonds dans le cadre de leur travail et collaborer pour soutenir ces efforts.
5. La Décision SC52-23 demandait aussi au Secrétariat d'élaborer le premier Plan de travail de la Convention pour la mobilisation des ressources et que ce Plan de travail soit adopté lors d'une future réunion du Comité permanent.
6. La Décision SC54-06 a pris note du Plan de travail pour la mobilisation des ressources soumis à la 54^e Réunion du Comité permanent et a confirmé que le Secrétariat devait le peaufiner, compte tenu des commentaires formulés par le Comité permanent et des décisions prises à la

¹ <https://www.ramsar.org/fr/document/rapport-et-decisions-de-la-52e-reunion-du-comite-permanent-sc52>.

COP13, et qu'un texte révisé devait être soumis pour examen au Comité permanent lors de sa 57^e Réunion.

7. La Résolution XIII.2 a donné pour instruction au Secrétariat de mettre à jour le Plan de travail pour la mobilisation des ressources afin de tenir compte des nouvelles priorités non administratives identifiées à l'Annexe 3 de la Résolution XIII.2. L'Annexe 1 du présent document reflète ces nouvelles priorités.

Objectifs du Plan de travail

8. Le présent Plan de travail a deux objectifs principaux : 1) obtenir un financement non administratif pour des activités inscrites au budget non administratif actuel du Secrétariat (Résolution XIII.2 Annexe 3) en sollicitant les fonds multilatéraux, le secteur privé et les Parties contractantes et 2) faciliter la mobilisation des ressources pour les Parties contractantes aux niveaux national et régional en identifiant les sources de financement et en apportant des orientations sur la mobilisation des ressources (Résolution XII.7).
9. Le nombre et la diversité des priorités de financement non administratif énoncées dans l'Annexe 3 de la Résolution XIII.2 sont ambitieux. Le présent Plan de travail propose une approche qui se concentre sur un nombre sélectionné de priorités financières pour la première année et, à mesure que le financement sera obtenu et les capacités accrues, sur la recherche de fonds supplémentaires pour financer d'autres priorités, au cours des deuxième et troisième année du Plan.

Obtenir un financement non administratif (objectif stratégique 1)

10. Trois catégories d'éventuels donateurs offrent la meilleure possibilité d'obtenir un financement non administratif : les fonds multilatéraux, le secteur privé et les Parties contractantes. Ces trois catégories ont une préférence marquée pour le financement de projets spécifiques plutôt que l'appui à des domaines d'activités du budget non administratif qui, habituellement, ont une portée légèrement plus large. Ainsi, les actions suivantes ont été identifiées pour soutenir la mobilisation d'un financement non administratif :
 - a. Élaboration de propositions de financement pour des activités sélectionnées relevant du budget administratif ;
 - b. Identification d'entités qui pourraient s'intéresser au financement de la conservation des zones humides et d'activités connexes et qui sont prêtes à financer des dépenses administratives et générales ;
 - c. Sollicitations de manière proactive de 10 donateurs potentiels au moins, chaque trimestre, avec des propositions de financement ; et
 - d. Accès à d'éventuels donateurs ciblés en améliorant la présence et la participation du Secrétariat à des forums et événements stratégiques.

Facilitation de la mobilisation des ressources pour les Parties contractantes aux niveaux local, national et régional (objectif stratégique 2)

11. Les Parties contractantes ont exprimé leur besoin d'appui pour mobiliser des ressources aux niveaux national et régional, en particulier par l'identification de sources éventuelles de

financement de la conservation des zones humides, et de compétences pour rédiger des propositions et des demandes de subvention. Dans ce Plan de travail, il est proposé que le Secrétariat fournisse trois services aux Parties contractantes, à savoir :

- a. Constitution d'une base de données sur les organisations intéressées par le financement de la conservation des zones humides (et activités connexes). Cette base de données contiendra des informations fondamentales sur l'organisation de financement, ses intérêts et exigences en matière de financement, et des orientations sur le processus d'accès aux fonds.
 - b. Création d'un ensemble d'outils de base pour la mobilisation des ressources, comprenant des propositions simples, un modèle de présentation PowerPoint et des orientations sur les moyens efficaces de rédiger des propositions et des demandes de subvention, à mettre à la disposition des Parties contractantes.
 - c. Un volet renforcement des capacités en matière de mobilisation des ressources proposé aux Parties dans le cadre du plan général de renforcement des capacités afin d'améliorer les capacités des Parties de mettre en œuvre la Convention. On prendra soin d'avoir recours à des méthodes de formation rentables afin de minimiser les coûts tant pour le Secrétariat que pour les Parties.
12. L'utilité et l'efficacité de ces services proposés aux Parties contractantes seront évaluées en permanence avec des outils d'enquête en ligne pour les participants aux webinaires et à la formation fournie à l'occasion des réunions pré-COP. Pour déterminer dans quelle mesure les capacités nationales sont renforcées, au fil du temps, une étude de base d'un échantillon de Correspondants nationaux sera menée en 2019. Une étude de suivi aura lieu en 2021.

Mise en œuvre et calendrier

13. Les mesures et les prestations proposées dans ce Plan de travail seront appliquées par étapes au cours de la période triennale. Le calendrier prévu et les étapes d'application du Plan figurent à l'Annexe 1.
14. Les éléments clés de ce Plan de travail pour la mobilisation des ressources 2019-2021 figureront dans le Plan de travail du Secrétariat Ramsar pour la période triennale 2019-2021 et dans les Plans de travail annuels du Secrétariat. La mise en œuvre des activités de mobilisation des ressources fera l'objet de rapports et d'un suivi dans le cadre des Plans de travail du Secrétariat afin de favoriser une approche, une intégration et une responsabilité à l'échelle du Secrétariat.

Annexe 1

Calendrier d'application du Plan de travail

Financement non administratif (Objectif stratégique 1)

Postes budgétaires non administratifs	CHF (milliers)	2019	2020	2021
1 MCR	225	Élaborer une liste de missions pour 2019	Élaborer une liste de missions pour 2020	Élaborer une liste de missions pour 2021
		Élaborer une proposition de financement		
		Contacteur des donateurs potentiels	Contacteur des donateurs potentiels	Contacteur des donateurs potentiels
1 Genre	36	Élaborer une proposition de financement		
		Identifier des donateurs potentiels		
		Contacteur des donateurs potentiels	Poursuivre les contacts si nécessaire	Poursuivre les contacts si nécessaire
2 Initiatives régionales Ramsar	150	Élaborer une proposition de financement		
		Identifier des donateurs potentiels	Identifier des donateurs potentiels	Identifier des donateurs potentiels
		Contacteur des donateurs potentiels	Contacteur des donateurs potentiels	Contacteur des donateurs potentiels
3 Journée mondiale des zones humides	250	Identifier des donateurs potentiels	Identifier des donateurs potentiels	Identifier des donateurs potentiels
		Contacteur des donateurs potentiels	Poursuivre les contacts si nécessaire	Poursuivre les contacts si nécessaire
4 Inventaire des zones humides	165	Élaborer une proposition de financement		
		Identifier des donateurs potentiels		
		Contacteur des donateurs potentiels	Poursuivre les contacts si nécessaire	Poursuivre les contacts si nécessaire
5 Voyage des délégués à la COP14	600		Commencer à contacter des donateurs potentiels	Poursuivre les contacts si nécessaire

Postes budgétaires non administratifs	CHF (milliers)	2019	2020	2021
6 Programme de CESP	200	Déterminer les besoins en financement de la CESP	Élaborer une proposition de financement	
			Identifier des donateurs potentiels	
			Contacteur des donateurs potentiels	Contacteur des donateurs potentiels
7 Appui aux travaux du GEST	300	Déterminer les besoins en financement du GEST		
			Élaborer une (des) proposition (s)	
			Contacteur des donateurs potentiels	Contacteur des donateurs potentiels
8 Voyage des délégués à la pré-COP14	650		Commencer à contacter des donateurs potentiels	Continuer à contacter des donateurs potentiels
9 Stratégies linguistiques	530	Déterminer les besoins en matière de stratégie linguistique	Élaborer une proposition de financement	
			Identifier des donateurs potentiels	
			Contacteur des donateurs potentiels	Contacteur des donateurs potentiels

Faciliter la mobilisation des ressources pour les Parties contractantes (Objectif stratégique 2)

	2019	2020	2021
Constituer une base de données des donateurs	Finaliser la compilation de la base de données		
	Diffuser la base de données aux Parties	Mettre à jour la base de données	Mettre à jour la base de données
	Fournir une formation à l'utilisation de la base de données	Fournir une formation à l'utilisation de la base de données	Fournir une formation à l'utilisation de la base de données
Outils de mobilisation de ressources	Créer des propositions modèles	Mettre à jour et affiner les outils	Mettre à jour et affiner les outils
	Élaborer une aide à la rédaction de demandes de subvention	Mettre à jour et affiner les outils	Mettre à jour et affiner les outils
Renforcement des capacités	Entreprendre une étude des capacités de base	Organiser une formation	Organiser une formation
			Examen des formations lors des réunions pré-COP
			Étude de suivi achevée